

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 09 avril 2026

DCC202639 Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER du Pays de Vesoul Val de Saône

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (52)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (1)

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

LEADER ou « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » est un programme européen qui soutient les territoires ruraux dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement locale.

La stratégie du Pays, qui s'intitule « *Le Pays Vesoul – Val de Saône : un territoire toujours plus résilient, agréable et attractif* », est animée par un comité de programmation : c'est l'organe décisionnel du programme qui assure son suivi et son évaluation et qui examine et sélectionne les projets à soutenir, et une équipe technique.

Le comité de programmation est composé de deux collèges :

- Un collège privé : membres de la société civile, représentants d'associations, socio-professionnels, chefs d'entreprises... ;
- Un collège public : deux binômes désignés par établissement public de coopération intercommunale.

Le Président propose au conseil communautaire de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **désigne** les membres suivants **à l'unanimité**.*

Membres titulaires	Membres suppléants
Benjamin GONZALES	Romain WICKY
Bernard GAUDINET	René ROBERT

Fait à SAULX, le 09 avril 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état